

Chapitre 9

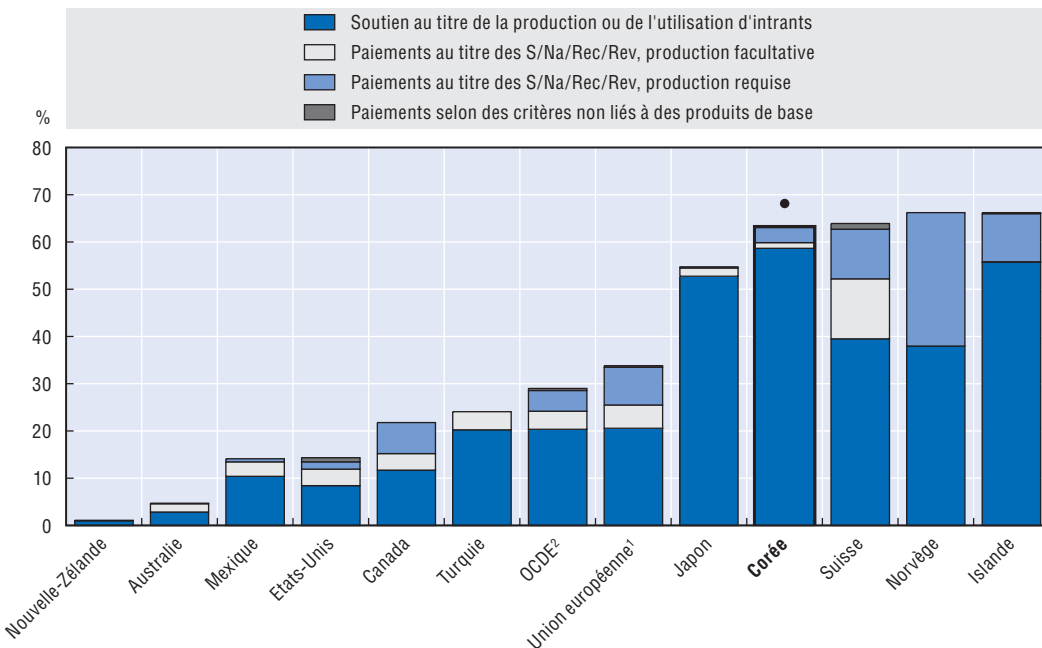
Corée

Évaluation de l'évolution des politiques

- Dans l'ensemble, l'orientation par le marché a peu progressé et le niveau du soutien aux producteurs reste très élevé. L'essentiel du soutien continue de prendre la forme d'un soutien des prix du marché, bien que l'écart entre les prix intérieurs et les prix aux frontières se soit beaucoup resserré pour le riz, le lait et la volaille. Au soutien des prix du marché s'ajoutent les paiements directs, qui représentent une part croissante du revenu des ménages agricoles au cours des dernières années.
- Après les négociations de 2004 sur le riz, les achats publics de riz ont été abandonnés et un mécanisme de soutien direct des revenus des rizières a été adopté. Ces paiements, fondés sur la superficie, ont provoqué une hausse, puis une stabilisation des revenus agricoles après l'effondrement des prix du riz sous l'effet de l'arrêt des achats publics, facilitant ainsi la transition vers le nouveau système. Cette évolution politique a permis de réduire la distorsion des échanges, bien que le soutien des prix demeure un facteur déterminant tant que les obstacles à l'importation restent contraignants.
- La mise en place d'un système de traçabilité des produits agricoles et l'augmentation des paiements directs à destination des exploitations respectueuses de l'environnement sont autant de réponses à l'intérêt croissant des consommateurs pour la sécurité alimentaire et l'agriculture biologique. Le recentrage des politiques sur le développement rural pourrait ouvrir la voie à des mesures plus efficaces, moins créatrices de distorsions des échanges et qui améliorent les conditions de vie des habitants des zones rurales.
- Il est indispensable que la Corée poursuive sur sa voie pour réduire les niveaux de soutien particulièrement élevés, réduire la protection des marchés et appliquer des mesures moins coûteuses, tout en s'efforçant d'atteindre des objectifs ciblés en matière de protection de l'environnement, de développement rural ou de revenus grâce à des mesures faussant moins la production et les échanges.

Graphique 9.1. Corée : Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2004-06

En pourcentage des recettes agricoles brutes



S (surface cultivée), Na (nombre d'animaux), Rec (recettes) ou Rev (revenu).

1. Union européenne à 25.

2. Les six États membres de l'Union européenne qui ne font pas partie de l'OCDE ne sont pas pris en compte dans le total OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2007.

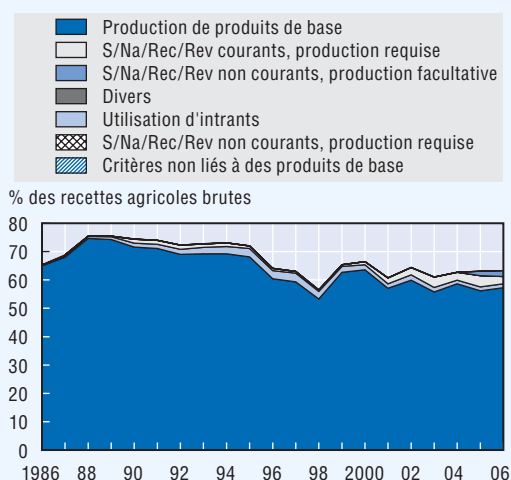
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/077302657252>

Résumé de l'évolution des politiques

Les principales évolutions en 2005 et 2006 ont été l'abandon des achats publics de riz et la mise en place d'un mécanisme de soutien direct des revenus des rizières, fondé sur la superficie. Pour faciliter le remboursement des exploitations, un nouveau système bancaire agricole a été créé. Les programmes visant à protéger les revenus des ménages agricoles des catastrophes naturelles ou des épizooties ont été renforcés. Un système de traçabilité des produits et une réglementation sur les bonnes pratiques agricoles (BPA) ont été adoptés.

- Le soutien aux producteurs (ESP en %), qui s'élevait à 70 % en 1986-88, est passé à 63 % en 2004-06, mais représente toujours le double de la moyenne de l'OCDE.
- La part du soutien des prix du marché dans l'ESP est passée de 99 % en 1986-88 à 91 % en 2004-06. Les prix perçus par les agriculteurs en 1986-88 étaient 3.3 fois supérieurs à ceux observés sur le marché mondial. En 2004-06, cet écart s'était réduit à 2.6 fois.
- Le soutien fondé sur des facteurs non actuels et non subordonné à la production s'élevait à 2 % de l'ESP en 2004-06. Cela s'explique par l'introduction récente de paiements fixes pour les rizières. Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants et ceux subordonnés à des facteurs actuels (production effective requise) représentaient respectivement 2 % et 5 % de l'ESP en 2004-06.
- Le TSP aux producteurs par produit était supérieur à 70 % pour le riz, l'orge et le soja en 2004-06. Il était d'environ 60 % pour le lait et la viande bovine, et inférieure à 40 % pour la volaille et les œufs.
- Le coût imposé aux consommateurs, tel que mesuré par l'ESC en %, a reculé de 66 % en 1986-88 à 59 % en 2004-06. Les consommateurs continuent de payer en moyenne deux fois et demie le prix mondial des produits agricoles en 2004-06.
- Le soutien aux services d'intérêt général à l'agriculture a augmenté entre 1986-88 et 2004-06, puisqu'il est passé de 8 % à 12 % de l'EST. Le soutien total à l'agriculture représentait 3.4 % du PIB en 2004-06, soit moins de la moitié de la valeur observée en 1986-88.

Graphique 9.2. Corée : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2006



Graphique 9.3. Corée : TSP aux producteurs par produit, 2004-06

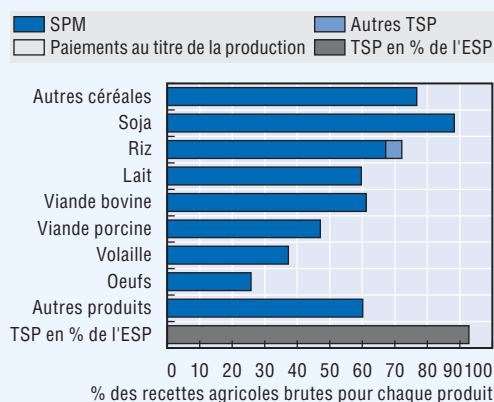


Tableau 9.1. Corée : Estimation du soutien à l'agriculture

Milliards KRW

| | 1986-88 | 2004-06 | 2004 | 2005 | 2006p |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation) | 13 624 | 36 059 | 36 156 | 36 092 | 35 931 |
| <i>dont part de produits SPM (%)</i> | 72 | 57 | 59 | 57 | 54 |
| Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation) | 14 367 | 45 008 | 42 926 | 45 643 | 46 455 |
| Estimation du soutien aux producteurs (ESP) | 9 635 | 24 109 | 23 644 | 24 483 | 24 199 |
| Soutien au titre de la production des produits de base | 9 541 | 21 921 | 22 099 | 21 781 | 21 882 |
| <i>Soutien des prix du marché</i> | 9 541 | 21 921 | 22 099 | 21 781 | 21 882 |
| <i>Paiements au titre de la production</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Paiements au titre de l'utilisation d'intrants | 66 | 518 | 481 | 535 | 539 |
| <i>Utilisation d'intrants variables</i> | 21 | 287 | 268 | 309 | 283 |
| <i>Formation de capital fixe</i> | 42 | 195 | 184 | 189 | 212 |
| <i>Services utilisés sur l'exploitation</i> | 3 | 36 | 29 | 37 | 44 |
| Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹ | 28 | 1 199 | 1 038 | 1 548 | 1 009 |
| <i>d'un seul produit</i> | 0 | 446 | 0 | 901 | 437 |
| <i>d'un groupe de produits</i> | 0 | 233 | 574 | 97 | 27 |
| <i>de tous les produits</i> | 28 | 520 | 463 | 550 | 545 |
| Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise ¹ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative ¹ | 0 | 464 | 10 | 614 | 769 |
| <i>Taux variables</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Taux fixes</i> | 0 | 464 | 10 | 614 | 769 |
| Paiements selon des critères non liés à des produits de base | 0 | 7 | 16 | 5 | 0 |
| <i>Retrait de ressources à long terme</i> | 0 | 7 | 16 | 5 | 0 |
| <i>Production de produits particuliers autres que des produits de base</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Autres critères non liés à des produits de base</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Paiements divers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ESP en pourcentage | 70 | 63 | 63 | 63 | 63 |
| CNP des producteurs | 3.34 | 2.55 | 2.57 | 2.52 | 2.56 |
| CNS aux producteurs | 3.39 | 2.71 | 2.68 | 2.71 | 2.72 |
| Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) | 845 | 3 257 | 3 157 | 3 212 | 3 402 |
| Recherche et développement | 52 | 531 | 450 | 499 | 645 |
| Établissements d'enseignement agricole | 5 | 88 | 83 | 83 | 97 |
| Services d'inspection | 21 | 148 | 137 | 150 | 157 |
| Infrastructures | 374 | 1 809 | 1 878 | 1 839 | 1 709 |
| Commercialisation et promotion | 0 | 40 | 36 | 42 | 42 |
| Stockage public | 394 | 641 | 573 | 599 | 752 |
| Divers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ESSG en pourcentage de l'EST (%) | 8.0 | 11.9 | 11.7 | 11.6 | 12.3 |
| Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) | -9 415 | -26 725 | -24 589 | -27 177 | -28 409 |
| Transferts des consommateurs aux producteurs | -9 294 | -21 677 | -21 368 | -21 781 | -21 882 |
| Autres transferts des consommateurs | -180 | -5 138 | -3 317 | -5 475 | -6 621 |
| Transferts des contribuables aux consommateurs | 59 | 90 | 97 | 79 | 94 |
| Surcoût de l'alimentation animale | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ESC en pourcentage | -66 | -59 | -57 | -60 | -61 |
| CNP des consommateurs | 2.93 | 2.47 | 2.35 | 2.48 | 2.59 |
| CNS aux consommateurs | 2.92 | 2.47 | 2.35 | 2.48 | 2.58 |
| Estimation du soutien total (EST) | 10 539 | 27 456 | 26 898 | 27 773 | 27 696 |
| Transferts des consommateurs | 9 475 | 26 815 | 24 685 | 27 256 | 28 503 |
| Transferts des contribuables | 1 245 | 5 779 | 5 530 | 5 992 | 5 814 |
| Recettes budgétaires | -180 | -5 138 | -3 317 | -5 475 | -6 621 |
| EST en pourcentage du PIB (%) | 9.01 | 3.39 | 3.45 | 3.44 | 3.29 |
| Déflateur du PIB 1986-88 = 100 | 100 | 240 | 241 | 240 | 239 |

p : provisoire. CNS : Coefficient nominal de soutien. CNP : Coefficient nominal de protection.

1. S (superficie cultivée), Na (nombre d'animaux), Rec (recettes) ou Rev (revenu).

Les produits SPM pour la Corée sont : les autres céréales, l'ail, le chou chinois, le riz, les graines oléagineuses, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale.

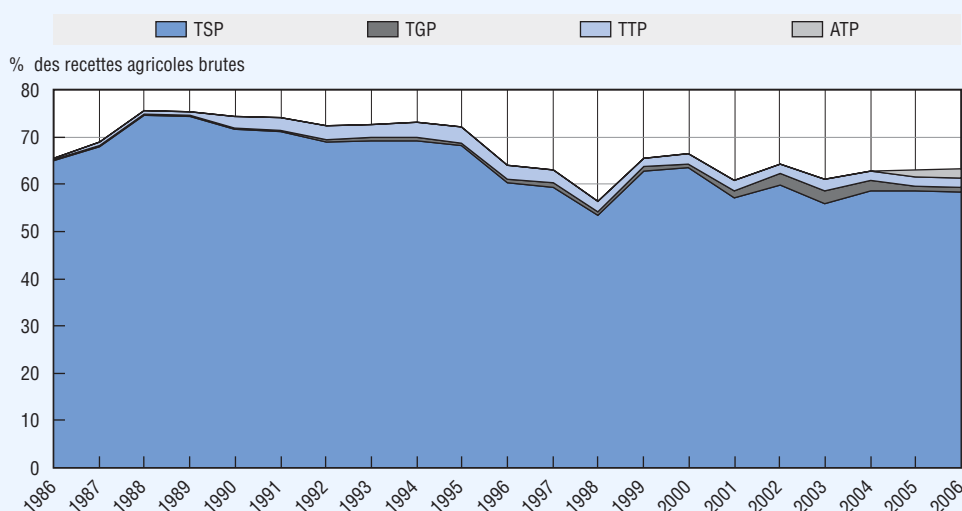
Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2007.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/078221633433>

Encadré 9.1. Corée : Octroi du soutien en fonction des produits

En Corée, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient en 2004-06 93 % de l'ESP, contre 99 % en 1986-88. Les transferts au titre d'un groupe de produits (TGP), régime sous lequel un producteur peut choisir parmi un éventail de produits autorisés à la production, s'élevaient à 2 % de l'ESP en 2004-06, contre 0.2 % en 1986-88. Les transferts effectués sous la rubrique « transferts au titre de tous les produits » (TTP) et « autres transferts aux producteurs » (ATP), qui n'imposent aucune restriction sur les produits agricoles que les agriculteurs choisissent de produire ou n'exigent aucune sorte de production de produits agricoles* représentaient ensemble 5 % de l'ESP en 2004-06, en hausse par rapport au 1 % de 1986-88.

Graphique 9.4. Corée : Niveau de l'ESP et octroi du soutien en fonction des produits, 1986-2006



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/077363534818>

* La définition des catégories TSP, TGP, TTP et ATP se trouve au chapitre I.3 du présent rapport, la liste des groupes de produits utilisés dans les différents pays pendant la période 1986-2006 étant également fournie en annexe.

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Les politiques agricoles s'appuient principalement sur un soutien des prix du marché qui passe par des mesures relatives aux échanges et des mécanismes de stabilisation des prix, tels que les achats publics et la constitution de stocks publics. Les paiements directs représentent ces dernières années une part croissante du revenu des ménages agricoles, en particulier depuis la mise en place en 2005 d'un dispositif de paiements directs fixes et variables pour les rizières. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des programmes destinés à améliorer la compétitivité de l'agriculture en développant les infrastructures agricoles, et notamment en remembrant les exploitations par le biais d'un système bancaire agricole. Le mécanisme existant de stabilisation des revenus des ménages agricoles en cas de catastrophes naturelles ou d'épizooties a été renforcé. Les priorités de l'action publique ont été élargies à l'agroenvironnement, aux intérêts des consommateurs et au développement rural. La protection de l'environnement est encouragée par des paiements récompensant une moindre consommation d'intrants. En outre, des soutiens sont alloués aux exploitations respectueuses de l'environnement. Le système HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) est largement appliqué dans le secteur de l'élevage. Un système de traçabilité des produits de l'agriculture et de l'élevage a été adopté. Depuis 2006, un système de bonnes pratiques agricoles (BPA) a été instauré pour 96 produits. Le gouvernement s'efforce également d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales grâce à des mesures de développement rural. L'agro-tourisme favorise la diversification des sources de revenus extra-agricoles.

Politique intérieure

Après les négociations de 2004 sur le riz, les achats publics de riz ont été abandonnés et un **mécanisme de soutien direct au revenu des rizières** a été adopté. Le mécanisme de soutien direct des revenus comprend des paiements fixes et des paiements variables à partir de la récolte 2005/06. Pour pouvoir bénéficier du **paiement fixe**, les rizières doivent avoir été exploitées au cours de la période 1998-2000. Le paiement fixe par hectare pour les rizières déclarées s'élevait à 600 000 KRW (586 USD) en 2005 et a été porté à 700 000 KRW (732 USD) en 2006. Les dépenses se sont montées à 716.8 milliards KRW (750 millions USD) pour 951 000 hectares éligibles aux paiements fixes en 2006. Le **paiement variable** est accordé uniquement aux agriculteurs produisant actuellement du riz sur des superficies déclarées. Son montant est déterminé en fonction de l'écart entre un prix indicatif et le prix après récolte de l'année considérée. En 2005-07, le prix indicatif, qui a été fixé à 170 083 KRW (178 USD) pour 80 kg de riz, a été calculé en ajoutant l'effet sur le revenu des achats publics antérieurs et des paiements versés aux riziculteurs au titre de la préservation de l'environnement à la moyenne sur trois ans du prix du riz récolté entre 2001 et 2003. Si le prix après récolte est inférieur au prix indicatif, les agriculteurs perçoivent 85 % de la différence après déduction du paiement fixe, qui est multiplié par un rendement de référence au niveau national afin d'obtenir le montant du paiement par hectare. Le paiement variable par hectare s'élevait à 958 310 KRW (936 USD) en 2005 pour tomber à 459 757 KRW (481 USD) en 2006. La production de riz est passée de 4 768 000 tonnes en 2005 à 4 680 000 tonnes en 2007, en raison d'un déclin des superficies cultivées.

En 2005, le gouvernement coréen a mis en place un **système de stockage public** du riz, mécanisme d'achat et d'écoulement reposant sur les prix du marché. Les quantités indicatives de riz stocké sont fixées à 864 000 tonnes. En 2006, 22 000 tonnes de riz importé ont été vendues sur le marché intérieur à des fins de consommation, conséquence des négociations de 2004 sur le riz. Les programmes d'achats publics d'**orge**, de **maïs** et de **soja** sont gérées par la Fédération nationale des coopératives agricoles. Les prix d'achat de l'orge et du maïs sont restés constants depuis 2001. Les quantités d'orge achetées par les pouvoirs publics sont tombées de 180 000 tonnes en 2004 à 124 000 tonnes en 2006. De même, les achats publics de maïs ont beaucoup reculé, puisqu'ils sont passés de 2 500 tonnes en 2004 à 600 tonnes en 2006, reflétant en cela le repli marqué de la production intérieure. En revanche, les prix d'achat public et les quantités de soja achetées ont augmenté durant la même période.

Tableau 9.2. **Corée : Prix d'achat public et quantités achetées des principales céréales**

| | Unités | 2002 ¹ | 2003 ¹ | 2004 ¹ | 2005 ¹ | 2006p ¹ | Variation en pourcentage | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|-------------|--------------|
| | | | | | | | 2003 à 2004 | 2004 à 2005 | 2005 à 2006p |
| Orge² | Prix d'achat '000 KRW/t | 1 109 | 1 109 | 1 109 | 1 109 | 1 109 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| | USD/t | 886 | 931 | 968 | 1 083 | 1 160 | | | |
| | Quantité achetée '000 t | 247 | 162 | 180 | 181 | 124 | 11.1 | 0.6 | -31.5 |
| Maïs³ | Prix d'achat '000 KRW/t | 580 | 580 | 580 | 580 | 580 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| | USD/t | 464 | 487 | 506 | 566 | 606 | | | |
| | Quantité achetée '000 t | 3 | 4 | 2.5 | 1.7 | 0.6 | -37.5 | -32.0 | -64.7 |
| Soja³ | Prix d'achat '000 KRW/t | 2 296 | 2 296 | 2 296 | 2 877 | 2 877 | 0.0 | 25.3 | 0.0 |
| | USD/t | 1 835 | 1 928 | 2 005 | 2 809 | 3 009 | | | |
| | Quantité achetée '000 t | 4.8 | 5.4 | 10.5 | 12.6 | 14.1 | 94.4 | 20.0 | 11.9 |

p : provisoire.

1. Base année civile.

2. Équivalent graines polies en ce qui concerne le prix : équivalent graines décortiquées en ce qui concerne la quantité.

3. Équivalent graines polies.

Source : Ministère de l'Agriculture et des Forêts.

Compte tenu des prix élevés du bœuf, le cheptel bovin est passé de 1.6 million en 2004 à 2 millions en 2006. Les importations de viande bovine ont augmenté de 33 % depuis 2004, pour atteindre 212 780 tonnes en 2006. Les prix du veau ayant également été élevés, aucun paiement n'a été effectué depuis 2000 dans le cadre du **dispositif de stabilisation de l'élevage de veaux**.

Pour faciliter l'agrandissement des exploitations et la mobilité agricole, un nouveau **système bancaire agricole**, géré par la Société coréenne de l'agriculture et de la communauté rurale (KRC), a été mis en place en 2005. Il fournit de l'aide et des informations financières aux agriculteurs qui souhaiteraient acquérir ou louer des terres auprès de la KRC ou d'autres acteurs par le biais de l'achat, de la détention temporaire, de la revente et de la location. Bien qu'il soit en principe interdit aux non-agriculteurs de posséder des terres, il leur est permis d'en détenir plus d'un hectare, acquis par héritage ou à la suite d'une émigration, s'ils les louent à la KRC pour une durée supérieure à 5 ans. Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur dans le cadre de la Loi sur les terres agricoles en octobre 2005. Elle vise à minimiser la fragmentation des terres agricoles et à encourager les jeunes agriculteurs engagés à plein-temps dans leur activité à augmenter la taille de leur

exploitation par l'intermédiaire d'un système bancaire agricole. En 2006 a été adopté un nouveau programme par lequel la KRC s'engage à acheter les terres d'agriculteurs très endettés, dans la mesure du possible pour les leur relouer. Ce programme cherche à stabiliser le marché foncier agricole et à soutenir les agriculteurs en difficulté financière temporaire.

Les pouvoirs publics ont adopté en 2005 un projet pilote de **paiements directs pour la conservation des paysages**, doté d'un budget de 600 millions KRW (586 000 USD). Il prévoit un paiement à l'hectare alloué aux exploitants qui cultivent des plantes à des fins esthétiques pour préserver les paysages traditionnels dans certains villages. Environ 470 hectares répartis sur un millier de ménages agricoles sont concernés par ce projet pilote en 2006. Un programme de **paiements directs en faveur des régions défavorisées**, adopté sous forme de projet pilote en 2004, est quant à lui devenu programme national en 2006. Son budget a été porté de 10 milliards KRW (8.7 millions USD) en 2004 à 52 milliards KRW (54.4 millions USD) en 2006 et les superficies concernées sont passées de 31 000 hectares à 119 000 hectares au cours de la même période. En 2006, 2 779 villages où la proportion de terres arables était inférieure à 22 % et la déclivité du terrain supérieure à 14 % ont été retenus pour des paiements s'élevant à 400 000 KRW (418 USD) par hectare de cultures exondées et 200 000 KRW (209 USD) par hectare de pâturage.

Les programmes destinés à protéger les ménages agricoles des catastrophes naturelles ont été renforcés. Un **dispositif d'assurance récolte**, mis en place en 2001 pour les pommes et les poires, a été élargi à sept produits en 2006. La part de la prime d'assurance prise en charge par les exploitants a été ramenée de 41 % en 2002 à 31 % en 2006, l'État assumant la part restante. En outre, le **dispositif d'assurance élevage** visant à protéger les revenus agricoles des épizooties et des catastrophes naturelles, qui portait sur quatre produits en 2002 (bœufs, porcs, volaille et chevaux), a été élargi à neuf produits, dont le daim, le faisán, la caille et la dinde, en 2006.

Les mesures de soutien en faveur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ont été prolongées. En 2006, les paiements par hectare au titre de **l'agriculture respectueuse de l'environnement** ont progressé de 524 000 à 794 000 KRW (548 à 831 USD) pour les zones exondées et de 217 000 à 392 000 KRW (227 à 410 USD) pour les rizières. Environ 27 000 ménages agricoles engagés dans la production de cultures n'utilisant pas ou utilisant peu de produits chimiques ou dans l'agriculture biologique ont perçu en 2006 un total de 11.4 milliards KRW (11.9 millions USD). Le programme pilote de **paiement direct en faveur de pratiques d'élevage respectueuses de l'environnement**, introduit en 2004, a été poursuivi pour 900 ménages, grâce à un budget de 5.8 milliards KRW (6 millions USD) en 2006.

Les mesures destinées à répondre aux préoccupations croissantes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire ont été renforcées. Le **dispositif de traçabilité** des produits de l'agriculture et de l'élevage, mis en œuvre en 2004 à titre expérimental dans le secteur de la viande bovine, a été étendu à l'ensemble du marché. En 2006, les autorités ont créé un système d'information sur la traçabilité des produits agricoles (www.agros.go.kr). Près de 8 800 ménages agricoles et 800 distributeurs participent à ce programme. En 2006, le gouvernement a lancé une réglementation sur les **bonnes pratiques agricoles (BPA)** et chargé 21 organismes de contrôler sa mise en œuvre. Environ 3 700 ménages participent à ce programme. Le nombre d'essais de sécurité pratiqués sur les produits agricoles est passé de 56 000 en 2002 à 66 000 en 2006.

Pour promouvoir les mesures de développement rural et améliorer les conditions de vie des habitants des zones rurales, le gouvernement a adopté en 2004 une loi-cadre, la Loi spéciale visant à améliorer les conditions de vie des agriculteurs et des pêcheurs et à promouvoir le développement dans les zones rurales, les régions montagneuses et les communautés de pêcheurs. La mise en œuvre de cette Loi spéciale, qui requiert la participation de 15 ministères et d'une agence gouvernementale, a débuté en 2005. Les pouvoirs publics ont abaissé les cotisations d'assurance maladie des agriculteurs de 50 % (la moitié restante étant payée par l'État) et ont renforcé le soutien public au paiement des retraites. Le gouvernement a également mis en place des programmes visant à améliorer les conditions de vie, portant sur l'éducation, les services médicaux, les routes, le logement, les installations de distribution d'eau potable et l'infrastructure Internet. Différentes mesures ont également été adoptées pour augmenter les revenus extra-agricoles des exploitants par le biais de l'agro-tourisme, auquel un budget de 10.6 milliards KRW (11.1 millions USD) a été accordé en 2006. Le gouvernement a mis en place un **programme régional de clusters agricoles** doté d'un budget de 12 milliards KRW (12.6 millions USD) en 2005 et de 20 milliards KRW (20.9 millions USD) en 2006, afin de créer des réseaux régionaux au sein de la communauté universitaire, des organismes de recherche, du secteur industriel et de l'administration locale, de manière à fournir une assistance technique ou commerciale aux agriculteurs.

Politique commerciale

Les conclusions des négociations de 2004 sur le riz ont été ratifiées par l'Assemblée nationale coréenne en novembre 2005. Les principaux points de l'accord qui en résulte consistent à prolonger jusqu'en 2014 le traitement spécial accordé au riz et à porter les possibilités minimales d'accès de 225 575 tonnes en 2005 à 408 700 tonnes en 2014 en tranches annuelles égales. La ratification par l'Assemblée nationale ayant été retardée, les importations au titre des engagements d'accès minimal au marché prévues pour 2005 ont été réalisées en 2006.

Les **Accords de libre-échange** avec Singapour et l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont entrés en vigueur respectivement en mars et en septembre 2006. Un accord sur le secteur des produits de base a été trouvé dans le cadre des négociations avec les pays de l'ANASE en août 2006. Au titre du libre-échange avec l'ANASE, 71 produits agricoles sensibles coréens échappent aux réductions des droits de douane. En 2006, des négociations relatives à des accords de libre-échange étaient en cours avec les États-Unis, le Canada, l'Inde, le Japon et le Mexique.

Le taux d'utilisation des contingents tarifaires avoisinait les 67 % en 2006. Sur 63 produits agricoles soumis au contingentement, 26 ont vu leur contingent pleinement utilisé, 24 partiellement, et 13 produits n'ont pas fait l'objet d'importations.